

Bulletin d'inscription 2023

Marchés animés de Corcieux

Seuls les exposants ayant renvoyé leur dossier pourront participer au Marché

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-Mail :

Activité pratiquée :

N° Siret, Siren ou autres :

Emplacement du stand

1 € le mètre linéaire – minimum 3 mètres par stand

Mètres linéaires demandés :

Électricité : oui non
(rayez la mention inutile)

Participera :

- ☐ Dimanche 26 mars
- ☐ Jeudi 20 juillet
- ☐ Jeudi 27 juillet
- ☐ Jeudi 3 août
- ☐ Jeudi 10 août
- ☐ Jeudi 17 août
- ☐ Jeudi 24 août
- ☐ Samedi 28 octobre
- ☐ Vendredi 1^{er} décembre

À régler : €
(Ex : 3 mètres pour 2 marchés : 1 x 3 x 2 = 6,00 €)

À joindre :

- X Le présent bulletin d'inscription
- X Le paiement (en espèces ou par chèque à l'ordre de « RR Produits divers »)
- X Le chèque de caution de 50 €
- X Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Date : Signature :

La signature du présent document vaut acceptation des conditions du règlement intérieur
des marchés animés dont un exemplaire aura été remis à l'exposant.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

Règlement des Marchés animés

Date et lieu :

Le Maire est chargé de définir chaque année les dates retenues pour sa tenue. En 2023, les marchés animés auront lieu le 26 mars, le 20 juillet, le 27 juillet, le 3 août, le 10 août, le 17 août, le 24 août, le 28 octobre, le 1^{er} décembre.

Ils auront lieu sur la Place de la mairie de **10h à 17h** pour le marché de printemps et de **18h à 22h** pour les marchés nocturnes. En cas d'indisponibilité du lieu, le Maire informera les exposants d'un lieu alternatif où pourra se tenir le marché animé. Le Maire garde à tout moment la possibilité, pour tout motif, de suspendre la tenue du marché animé.

L'accueil des exposants se fera à partir de **8h30** pour le marché de printemps et à partir de **15h** pour les marchés nocturnes. Un responsable du marché sera sur place.

Tous les stands du marché de printemps devront être installés à **10h**. Ceux des marchés nocturnes devront être installés à **17h30**.

Ouverture au public du marché nocturne : de 18h à 22h.

Ouverture au public du marché de printemps : de 10h à 17h.

Emplacements et tarifs :

Tarifs : 1 € le mètre linéaire ; minimum 3 mètres.

Sur la Place de la Mairie, les exposants auront la possibilité de garer leur véhicule à proximité de leur stand.

Il sera possible de se raccorder au réseau électrique (**prise P17220 bleu**). Matériel électrique non fourni à condition d'avoir fait la demande sur le bulletin d'inscription.

Les exposants s'engagent à avoir du matériel aux normes et en bon état. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'incident.

Tout le matériel (chaises, tables, parasols...) sera à apporter par les exposants. Un lestage des tonnelles est demandé.

Conditions de participation :

Seuls les exposants ayant renvoyé leur dossier (bulletin d'inscription, le présent règlement signé, la caution par chèque libellé à l'ordre de « RR Produits divers ») pourront participer au marché.

Seules les personnes inscrites et autorisées pourront y participer.

Les emplacements seront réservés à l'avance.

Les emplacements réservés non occupés à l'ouverture du marché animé pourront être attribués à d'autres exposants.

Pour la bonne organisation du marché, il est obligatoire que les exposants ne quittent pas leur emplacement avant l'heure de fin sauf en cas de décision de l'élu en charge des marchés.

Pour le bon déroulement des marchés nocturnes, il est impératif de signaler son absence ou son retard avant 12h le jour-même.

Un chèque de caution de 50 € vous sera demandé afin de garantir la présence des exposants. Celui-ci sera détruit à la fin de l'année si l'exposant a respecté les conditions nommées en rouge ci-dessus.

La commune de Corcieux se réserve le droit de refuser toute personne qui présenterait une mauvaise attitude (agressivité, ébriété...).

Les inscriptions sur place seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Données personnelles :

La commune de Corcieux, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement n'est licite que dans la mesure où vous avez consenti au traitement de ces données à caractère personnel, pour le ou les finalités spécifiées dans le présent document, conformément au a) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce consentement peut être retiré à tout moment.

Les données recueillies sont nécessaires à l'inscription des exposants aux marchés animés. Elles sont destinées exclusivement aux services de la commune ou au service de recouvrement le cas échéant. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données sont conservées durant deux ans après la demande d'inscription des exposants aux marchés animés.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès ; des droits d'effacement, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.

Pour toute demande d'exercice de droit ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous devez vous adresser à la mairie : 1 Place du Général de Gaulle 88430 CORCIEUX, ou accueil@mairie-corcieux.fr. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.